

# ASSEMBLÉE NATIONALE

15 février 2016

---

LUTTE CONTRE LE CRIME ORGANISÉ, LE TERRORISME ET LEUR FINANCEMENT - (N° 3473)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL287

présenté par  
M. Popelin, rapporteur

-----

### ARTICLE 8

À l'alinéa 9, substituer aux mots :

« , sous leur autorité, les agents de police judiciaire »

les mots :

« les agents de police judiciaire placés sous leur autorité ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.